

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 3 Mars 2015 à 20 h 30

L'an deux mille quinze, le trois mars, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la Mairie de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 25 février 2015.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. DUPIN Gilles, Maire – Mme DUFOUR Françoise – Mme GARNIER Michèle – Mme LYONNET Joëlle – M. PADET René – M. JONINON Pierre – M. BOIGNE Alain – M. BOULOGNE Jérôme – M. GALICHET Éric – Mme GOUPY Janine – Mme DURON Josette – M. PONCET Marc – Mme FERRE Odile – Mme OLIVIER Irène – Mme TRIOMPHE Christine – M. LAMURE Christophe – M. YENIL Etienne – M. DURON Fabrice – M. THOMAS André – Mme BOULIN Nicole – Mme CHABANNE Christelle – M. BERTRAND Jérémy

ABSENTS avec pouvoir : Mme TISSOT Françoise a donné pouvoir à Mme LYONNET Joëlle

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER Michèle

➤ *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 février 2015*

Monsieur THOMAS André souhaiterait qu'à l'avenir les comptes rendus des conseils municipaux soient plus courts.

Approuvé à l'unanimité

❖ DOSSIER DONNANT LIEU A DELIBERATION

1. Présentation du projet du conseil municipal de jeunes

Les élus du conseil municipal des jeunes ont présenté aux membres du conseil municipal leurs propositions d'aménagements sécurisés pour les cyclistes.

Un budget prévisionnel prévoyant essentiellement de la signalétique et du marquage au sol a été établi à 1 865 € pour la mise en place de leur projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet du conseil municipal de jeunes.

Un nettoyage de printemps sera organisé le 21/03 avec rendez-vous à 9h30 devant le collège.

A. CONVENTIONS / AVENANT

2. Convention fourrière SPA du Roannais

Le code rural prévoit que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière installée sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune. Monsieur Alain BOIGNE propose que la commune signe une convention de cinq ans avec la SPA du Roannais pour un montant de 0.20 centimes par habitants.

A compter du 1^{er} janvier 2016, ce montant sera révisé chaque année de 0.01 € supplémentaire par

habitant.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la signature de la convention fourrière avec la SPA du Roannais.

3. Avenant à la tarification des salles

Vu la délibération du 04/11/2014, Monsieur René PADET propose qu'un avenant soit pris concernant la tarification des salles.

Dans la convention actuelle, les associations qui utilisent à titre précaire et gratuit les salles communales ne payent pas un forfait de 20€ pour chaque utilisation correspondant aux charges de fonctionnement des locaux.

Monsieur René PADET propose que toutes les associations, qui utilisent les salles à titre gratuit, payent un forfait pour chaque utilisation de 20 € pour contribuer aux charges d'électricité, de chauffage et de fluides.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant à la tarification des salles.

4. Avenant convention de partenariat captage du Grenelle

Monsieur JONINON Pierre propose au conseil municipal d'approuver un avenant à la convention de *partenariat captage Grenelle*.

Suite à une réunion du 17/02/2015, les partenaires ont décidé de revoir les modalités de mise à disposition pour chaque partenaire. Les services et moyens mis à disposition par le Syndicat Mixte du Bonson aux partenaires pour l'année 2015 seront donc les suivants :

30% Commune de Balbigny / 30 % Syndicat de Chazelles et de Viricelles / 20 % syndicat des eaux du Gantet. 20 % restant pour le fonctionnement du syndicat.

La convention est signée pour un an reconductible.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'avenant à la convention de partenariat captage du Grenelle.

B. FINANCES

5. Validation du devis d'extension du Columbarium

Le columbarium actuel ne compte plus qu'une case disponible, un devis a été établi auprès de la SARL Neyme Frères de Balbigny pour la fourniture et la pose de 4 cases supplémentaires.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis d'extension du columbarium.

6. Validation du devis de la SAUR pour le suivi agronomique des boues (station d'épuration)

La filière de valorisation agricole des boues a été relancée en 2014 sur la base d'un plan d'épandage datant de 2007 et intégrant 3 exploitations agricoles.

Tous les agriculteurs ont accepté de reprendre des boues sur leurs terres et les épandages se sont déroulés dans de bonnes conditions. La SAUR propose de poursuivre le suivi des épandages en 2015. La prestation comprend le planning prévisionnel d'épandage, l'intégration de nouvelles parcelles au plan d'épandage, les analyses au sol et la rédaction du bilan agronomique 2015.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de la SAUR pour le suivi agronomique des boues.

7. Demande de subvention pour les travaux de la station d'épuration

La commune s'est engagée à réaliser des travaux pour la station d'épuration. Le dossier de consultation est en cours de finalisation.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil général et de l'Agence de l'Eau dans le cadre des travaux de la station d'épuration.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces demandes de subventions.

C. BUDGET

8. Compte administratif 2014 du budget communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GARNIER Michèle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT GENERAL
FONCT	2 262 527,15 €	2 326 918,96 €	64 391,81 €	282 969,55 €	347 361,36 €
INV	795 440,19 €	443 374,29 €	- 352 065,90 €	- 210 863,23 €	- 562 929,13 €
TOTAL	3 057 967,34 €	2 770 293,25 €	- 287 674,09 €	72 106,32 €	- 215 567,77 €

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) Vote et arrête à 19 voix pour et 3 abstentions, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote du compte administratif.

9. Compte administratif 2014 du budget eau et assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GARNIER Michèle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT GENERAL
FONCT	134 126,43 €	171 549,95 €	37 423,52 €	85 812,88 €	123 236,40 €
INV	114 073,49 €	138 301,36 €	24 227,87 €	802 215,15 €	826 443,02 €
TOTAL	248 199,92 €	309 851,31 €	61 651,39 €	888 028,38 €	949 679,42 €

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) Vote et arrête à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote du compte administratif.

10. Compte administratif 2014 du budget Travaux Connexes

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GARNIER Michèle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET TRAVAUX CONNEXES					
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT GENERAL
FONCT	155 428,80 €	203 462,64 €	48 033,84 €	- €	48 033,84 €

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote du compte administratif.

11. Compte administratif 2014 du budget ZA de Chanlat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GARNIER Michèle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur DUPIN Gilles, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ZA CHANLAT					
--------------------------	--	--	--	--	--

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT GENERAL
FONCT	87 711,85 €	56 163,58 €	- 31 548,27 €	35 755,67 €	4 207,40 €
INV	42 369,58 €	10 320,42 €	- 32 049,16 €	- 167 195,60 €	- 199 244,76 €
TOTAL	130 081,43 €	66 484,00 €	- 63 597,43 €	35 755,67 €	- 195 037,36 €

2) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus. Monsieur le Maire s'est retiré lors du vote du compte administratif.

12. Compte administratif 2014 du budget ZAC du Levant

Le compte administratif ne retrace aucune écriture comptable, il n'y a donc pas lieu de délibérer.

13. Compte de gestion 2014 du budget communal

Monsieur le Maire donne la parole à Michèle GARNIER, Adjointe aux Finances, qui rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable du trésor public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2014 a été réalisée par Madame le Trésorier de Balbigny.

Le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, le montant de tous les titres de recettes émis, le montant de tous les paiements ordonnancés et le montant de toutes les opérations d'ordre.

Le compte de gestion est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion établi par le trésorier principal.

Le compte de gestion du budget communal est approuvé à la majorité absolue à 20 voix pour et 3 abstentions.

14. Compte de gestion 2014 du budget eau et assainissement

Le compte de gestion du budget eau et assainissement dressé par la Trésorerie de Balbigny correspond aux écritures comptables du compte administratif.

Le compte de gestion du budget eau et assainissement est approuvé à l'unanimité.

15. Compte de gestion 2014 du budget Travaux Connexes

Le compte de gestion du budget Travaux Connexes dressé par la Trésorerie de Balbigny correspond aux écritures comptables du compte administratif.

Le compte de gestion du budget Travaux Connexes est approuvé à l'unanimité.

16. Compte de gestion 2014 du budget ZA de Chanlat

Le compte de gestion du budget ZA de Chanlat dressé par la Trésorerie de Balbigny correspond aux écritures comptables du compte administratif.

Le compte de gestion du budget ZA de Chanlat est approuvé à l'unanimité.

17. Compte administratif 2014 du budget ZAC du Levant

Le compte administratif ne retrace aucune écriture comptable, il n'y a donc pas lieu de délibérer.

D. DIVERS

18. Convention avec une fourrière pour les véhicules

La délibération est reportée à un prochain conseil municipal.

19. Réalisation d'un diagnostic pour la mise en place du « Zéro pesticide »

Le 9 février 2015, la communauté de communes de Balbigny a présenté à l'ensemble des communes le projet de charte « zéro pesticides ».

Monsieur Éric GALICHET rappelle que la commune s'est engagée dans ce processus, l'objectif est de mettre en place un plan de désherbage en vue de signer cette charte.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la réalisation d'un diagnostic pour la mise en place du « Zéro Pesticide ».

E. QUESTION DIVERSES

- Chemin Bois Vert : Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir pour la prochaine réunion sur la dénomination du Chemin à Bois Vert. Madame Christelle CHABANNE demande si le conseil municipal des jeunes peut s'occuper de cette question.
- Rythmes scolaires : Monsieur Éric GALICHET rappelle qu'une réunion est organisée le 11/03 à la salle Concillon pour évoquer les rythmes scolaires lors de la rentrée prochaine. La rédaction du PEDT (Projet Educatif Territorial) doit intervenir avant le 30/05/2015.
- Jeu des 1.000€ : Madame Joëlle LYONNET demande au conseil municipal si les élus valident sur le principe l'inscription de la commune à l'organisation du jeu des 1.000 €. Les élus donnent leur aval.
- Groupe Scolaire : Madame Françoise DUFOUR informe que les effectifs actuels sont de 148 élèves en primaire et 103 en maternelle, la rentrée prochaine sera marquée par l'arrivée de 35 élèves en CP.
- Fleurir la Loire : le 28/02/2015 à 15h à Veauche

- Paris /Nice : Monsieur Alain BOIGNE informe le conseil municipal que la circulation sera bloquée le 12/03/2015 de 12h45 à 13h15.
- 19 mars : Monsieur René PADET précise que la commémoration de la guerre d'Algérie sera suivie de l'inauguration de la place qui portera son nom.
- SAMRO : Plusieurs entreprises se sont renseignées et visitées le site.
- Bâtiment de la communauté de communes : Le bureau communautaire a donné l'autorisation au Président de lancer l'Avant-Projet Sommaire (APS) en vue de l'installation rue de Roanne du nouveau siège de la communauté de communes.
- Pollution Visuelle : Madame Christelle CHABANNE demande à la commune si elle peut intervenir réduire la pollution visuelle due à des publicités extérieures intempestives. Madame LYONNET Joëlle rappelle qu'un règlement local de publicité va être mis en place.
- Pavé Place de la Libération. : Madame Christelle CHABANNE demande que les pavés soient jointés sur la place de la Libération. Monsieur le Maire rappelle que des fiches sont à disposition du secrétariat pour les élus et les Balbignois.
- Commission tourisme : 26/03/2015
- Commission Finances : 23/03/2015
- Commission Environnement et fleurissement : le 09/04/2015 à 20h30
- Commission Economie : le 24/03/2015 à 20h15
- Prochain conseil municipal : le 07/04/2015 à 20h30 (à confirmer).

Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 23h00.

Le Maire,
Gilles DUPIN